

## **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarante-septième session**  
**Genève, 5 – 9 juin 2023**

### **FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF**

*Note d'information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance, mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles,
- iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,

- v) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l'article 10.

Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l'OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d'une note d'information précisant la décision prise à l'égard de chaque demandeur."

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer au comité le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l'issue de sa réunion tenue en marge de la quarante-septième session du comité. Ce rapport fait l'objet de l'annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l'article 6.d) de l'annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, le Directeur général a pris note du contenu de ce rapport et adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 dudit rapport.

[L'annexe suit]

# FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

## CONSEIL CONSULTATIF

### RAPPORT

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci-après dénommé "Fonds"), dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") à sa quarante-septième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa trente-septième réunion le 7 juin 2023, sous la présidence de M. Yonah SELETI, membre d'office, en marge de la quarante-septième session du comité.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/47/INF/4 en date du 15 mai 2023, distribuée avant l'ouverture de la quarante-septième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 213,48 francs suisses au 12 mai 2023. À cet égard, le Conseil consultatif a renouvelé ses remerciements quant à la contribution versée par le Ministère fédéral de la justice allemand le 13 septembre 2022, pour un montant de 14 233,70 francs suisses (équivalent à 15 000 euros au moment du transfert) et s'est félicité que 817,10 francs suisses aient été crédités au nom de contributeurs anonymes le 3 mars 2023. Le Conseil consultatif a noté que le Fonds était actuellement pratiquement épuisé et a regretté qu'un seul des trois demandeurs recommandés par le Conseil consultatif ait pu bénéficier d'une assistance en vue de sa participation à la quarante-septième session du comité. Le Conseil consultatif a vivement encouragé les États membres de l'OMPI et autres donateurs potentiels à contribuer davantage au Fonds afin que ses recommandations puissent être suivies d'effet avec un financement suffisant.
4. Le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des demandeurs figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/47/INF/4 ainsi que du contenu des demandes correspondantes, et conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :
  - i) futures sessions pour lesquelles un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : session spéciale du comité (du 4 au 8 septembre 2023) et quarante-huitième session du comité (sous réserve du renouvellement du mandat du comité après 2023 par l'Assemblée générale de l'OMPI);
  - ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance pour la session spéciale du comité, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants (par ordre de priorité) :

Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT (Mme)

Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO (M.)

Musa Usman NDAMBA (M.)

Babagana ABUBAKAR (M.)

- iii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance en vue de la quarante-huitième session du comité, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants, compte tenu des dépenses antérieures, le cas échéant, effectuées en vue de la session spéciale, et sous réserve du renouvellement du mandat du comité après 2023 par l'Assemblée générale de l'OMPI (par ordre de priorité) :

Hamadi AG MOHAMED ABBA (M.)

Nelson DE LEON KANTULE (M.)

Agoussou Marcellin AIGBE (M.)

Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT (Mme)

- iv) demandeurs dont l'examen par le Conseil consultatif de la demande introduite en vue de la session spéciale du comité devrait être reporté à la prochaine session ordinaire du comité (quarante-huitième session), en vue de la session qui la suivra (quarante-neuvième session) (sous réserve du renouvellement du mandat du comité après 2023 par l'Assemblée générale) (dans l'ordre alphabétique) :

Edith BASTIDAS (Mme)

Osaruigiemwin Joseph OGIERIAKHI (M.)

Nongpoklai SINHA (Mme)

- v) demandeurs dont l'examen par le Conseil consultatif de la demande introduite en vue de la quarante-huitième session du comité devrait être reporté à la prochaine session ordinaire du comité (quarante-huitième session), en vue de la session qui la suivra (quarante-neuvième session) (sous réserve du renouvellement du mandat du comité après 2023 par l'Assemblée générale) (dans l'ordre alphabétique) :

Babagana ABUBAKAR (M.)

Musa Usman NDAMBA (M.)

Osaruigiemwin Joseph OGIERIAKHI (M.)

- vi) demandeur dont la demande introduite en vue de la session spéciale du comité devrait être rejetée :

Agoussou Marcellin AIGBE (M.)

- vii) demandeur(s) dont la demande introduite en vue de la quarante-huitième session du comité devrait être rejetée :

Aucun

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 7 juin 2023

Liste des membres du Conseil consultatif :

Président : Yohah SELETI (M.), vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office, [approuvé]

et, par ordre alphabétique :

Dietrix Jon Ulukoa DUHAYLONSOD (M.), représentant, conseiller, KA'UIKIOKAPŌ [approuvé]

Pablo LATORRE (M.), premier secrétaire, Mission permanente du Chili, Genève [approuvé]

June L. LORENZO (Mme), représentante, Conseil international des traités indiens [approuvé]

Allan NDAGIJE MUGARURA (M.), troisième secrétaire, Mission permanente de l'Ouganda, Genève [approuvé]

Rodrigo Eduardo PAILLALEF MONNARD (M.), représentant, *Fundación Empresas Indígenas* [approuvé]

Thomas REITINGER (M.), examinateur de brevets principal, Division des brevets, Office allemand des brevets et des marques, Ministère fédéral de la justice (Allemagne) [approuvé]

Uzair Zahid SHAIKH (M.), premier secrétaire, Mission permanente du Pakistan, Genève [approuvé]

Lucie ZAMYKALOVÁ (Mme), directrice de l'Unité des affaires internationales, Département des affaires internationales et juridiques, **Office de la propriété industrielle de la République tchèque** (République tchèque) [approuvé].

[Fin de l'annexe et du document]